

#### COORDONNÉES

##### Étudiant

Nom : ..... Prénom : .....  
Né (e) le : ..... à : .....  
Tél. portable : ..... LYCEE : .....  
Email étudiant : .....@.....

##### Parents

Nom : .....  
Adresse : .....  
CP : ..... Ville : .....  
Tél 1. : .....  
Tél 2. : .....  
Email parents 1 : .....@.....  
Email parents 2 : .....@.....

#### MODALITÉS D'INSCRIPTION

##### Retour du dossier par courrier :

- Le contrat d'inscription rempli et signé
- Le dernier bulletin trimestriel de notes en votre possession
- Le règlement du programme choisi
- Le mandat SEPA daté et signé et le RIB associé pour les prélèvements mensuels si choisi
- Une photo d'identité récente

##### Choix du programme ( Cochez votre choix)

**Frais de dossier**

**160 €**

**Je m'inscris au programme « P-1 » - Terminale Santé Complet (octobre 2025 à juillet 2026)**

- 2490 € en 1 règlement  
 290€ d'acompte + 7 mensualités de 325 € d'octobre 2025 à avril 2026

**Je m'inscris au programme « P-1 » - Terminale Santé Classique (février 2026 à juillet 2026)**

- 1870 € en 1 règlement  
 290€ d'acompte + 5 mensualités de 325 € de février 2026 à juin 2026

**Total :**

**Choix du suivi :**

**En présentiel**

**en distanciel**

Nous avons pris connaissance des conditions générales et financières au dos et nous les acceptons.

Fait à : ..... le : .....

**Noms et Signatures**  
**Responsable**

**Étudiant**

**Le Cours Accès**

# CONDITIONS GÉNÉRALES

➤ **En cas de non-paiement aux dates indiquées, les mesures suivantes sont appliquées :**

- 1) Après 15 jours de retard suivant l'échéance, copies, notes et classements ne sont plus communiqués à l'étudiant(e) et l'accès à l'espace étudiant du site internet est suspendu.
- 2) Après un mois de retard, l'étudiant(e) n'est plus accepté(e) en séance, le paiement restant exigé.
- 3) 20 € de frais bancaire seront facturés par prélèvement SEPA rejeté.

➤ **Modalités de remboursement en cas d'abandon**

**Inscrits au Programme complet de Terminale santé Complet (Toussaint 2025 à juillet 2026)**

**Abandon notifié entre la date d'inscription et au plus tard le 18 octobre 2025 :** Les frais d'inscription (160 €) ne sont pas remboursés en cas de désistement. Aucune somme ne sera exigée au titre des stages non effectués. Les éventuels trop perçus seront remboursés. **Abandon notifié entre le 19 octobre 2025 et le 7 février 2026 :** un montant de 620 € (plus 160 € de frais de dossier) est facturé au titre du stage de Toussaint 2025. **Abandon notifié entre le 8 février 2026 et le 4 avril 2026 :** un montant de 1240 € (plus 160 € de frais de dossier) est facturé. **Pour tout abandon notifié à partir du 5 avril 2026,** la totalité du programme est due (2490€) même en cas de changement d'orientation.

**Inscrits au programme de Terminale santé Classique (Février 2026 à juillet 2026)**

**Abandon notifié entre la date d'inscription et au plus tard le 7 février 2026 :** Les frais d'inscription (160 €) ne sont pas remboursés en cas de désistement. Aucune somme ne sera exigée au titre des stages. Les éventuels trop perçus seront remboursés. **Abandon notifié entre le 8 février 2026 et le 4 avril 2026** un montant de 650 € (plus 160 € de frais de dossier) est facturé. **Pour tout abandon notifié à partir du 5 avril 2026,** la totalité du programme est due (1870€) même en cas de changement d'orientation.

Toutes les notifications doivent nous être adressées par email ou par courrier recommandé.

**En cas d'exclusion pour non-respect du règlement intérieur :** les mêmes modalités relatives à l'abandon seront appliquées.

## MÉDIATION

En vertu de l'article L152-1 du code de la consommation est préalablement à tous litiges, le consommateur est informé qu'il peut mettre en œuvre la procédure gratuite de médiation en vue de la résolution amiable de tous litiges. Pour ce faire il s'adressera à Médiation de la Consommation & Patrimoine, 12 Square Desnouettes, 75015 PARIS ; <http://www.mcpmediation.org>

## DROIT A L'IMAGE et RGPD

En m'inscrivant, j'autorise le Cours Accès et ses prestataires techniques à réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques. Les images pourront être exploitées et utilisées directement par la structure sous toute forme et tous supports, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux. Le Cours Accès s'interdit de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

Je n'autorise pas le droit à l'image

En m'inscrivant, j'accepte de recevoir des informations sur les offres pédagogiques destinées aux étudiants inscrits en faculté de médecine et exclusivement proposées par les établissements d'enseignement et de formation de la société Hippocrate Phi4, JACOB BIDCO, Société par actions simplifiée, Siège social : 11, rue de l'Arсенal – 75004 Paris - 894 181 593 RCS Paris

Pour toute opposition à ces dispositions, un mail doit être envoyé à : [contact@cours-acces.fr](mailto:contact@cours-acces.fr)

Paraphes